

Château de Bonport

La Grande Vigne

La seigneurie de la Grande Vigne dépendait du château du Bourget, à la faveur de droits cédés le 16 novembre 1575 par le duc Emmanuel-Philibert à sa cousine Renée de Savoie, marquise de Bagé, femme de Jacques Paillard d'Urfé.



Bonport en 1582

En 1584, le roi fait un nouvel échange : il reprend le comté de Rivoli et cède la juridiction de la Grande Vigne, qu'il érige en comté. Leurs enfants vendent la Grande Vigne en 1588 au premier président du Sénat de Savoie Charles Veillet, qui ne la garde que deux ans et la cède à noble Mgr Jean-François Berliet, premier président de la Chambre des Comptes, futur évêque de Tarentaise.



Blason berliet

En 1603 le duc approuve une nouvelle cession en faveur de Louis Bonier, conseiller et avocat patrimonial, et érige la Grande Vigne en seigneurie sous le nom de Bonport. Domenget, dans son journal, signale le décès de Louis Bonier, le 7 décembre 1646 « en sa maison »¹.

¹ 28F69 Manuscrit Domenget 1642 – 1682.



Mappe bonport

De là Bonport passe en 1674 à François Capré, dont la devise est « Non indigna coelo ».



Blason capré

Les seigneurs Capré de Megève

Noble François Capré, seigneur de Megève et de Bellecombe, nouveau propriétaire de Bonport en 1674, passe reconnaissance au roi le 19 février 1686. Il fait faire des réparations à l'antique demeure, et construit dans la cour une maison, des écuries et autres dépendances. Il crée un jardin et des murs de clôture¹. La visite pastorale de 1729 indique qu'il y a à Bonport une chapelle dédiée à la Vierge.

François Capré est un homme brillant : nommé président de la Chambre des Comptes, il est en même temps historien. Il épouse le 30 avril 1680 sa troisième femme, Marie-Angélique Pis, veuve de Jean-François d'Avrieux... C'est aussi à Tresserve que sa fille Marguerite épouse le 18 octobre 1685 Adrien Louvat de Champollon.

Il meurt en 1706. Son fils Hyacinthe baptisé en 1668 comte de Megève, chevalier d'honneur au Sénat, ne lui succède à Bonport que le 28 juillet 1734. Il y a alors une terrasse et un jardin entre le château et le lac, un réservoir, plusieurs jardins, une allée de charmes et de marronniers, un verger et des vignes. On trouve ensuite son fils François-Hyacinthe, baptisé le 10 septembre 1726, dit « le Chevalier de Bonport », colonel des Dragons du roi. N'ayant pas d'enfant, il transmet Bonport à son frère Charles-Auguste-Joseph officier au Régiment de Savoie qui vend le domaine le 20 juillet 1751².

« ...petit château solitaire... nid ignoré des hommes... »

Lamartine « Raphaël », XXXVII

Louis François Bertier de Saint-Vincent, seigneur de Crempigny et Manecy, achète pour 39500 livres de Savoie « *la terre et seigneurie de Bonport autrefois appelée La Grande Vigne avec la juridiction haute, moyenne et basse, avec les courvées, hommes, hommages et autres droits généralement quelconques annexés à ladite juridiction, ruraux, château, grange et bâtiments en dépendants avec tous les meubles morts et vifs dans estants* ».

L'acte précise que la batterie de cuisine, le linge, l'argenterie ne sont pas compris dans la vente, ni les chevaux.

Est-ce la tragique noyade d'Adèle dans le lac du Bourget qui pousse les héritiers, frères et sœur, de Louis-François Bertier de Crempigny à se séparer du château en 1806 ? Ils le vendent à Joachim Mayan, directeur des douanes à Parme³. Celui-ci le revend dès septembre 1809 pour 42000 F à François Magnin propriétaire rentier né et domicilié à Aix. Il y installe une auberge où il organise des dîners et parties de campagne pour les riches baigneurs d'Aix.

La pétillante duchesse d'Abrantès, dame d'honneur de la princesse Pauline Borghèse, dit dans ses « Mémoires » : « *C'est à Bonport que vont les buveurs d'eau paresseux ou mal portants qui veulent cependant faire ce que l'on appelle une partie...* »⁴

Laure d'Abrantès raconte en 1812 : « *Le 10 août, jour de Saint-Laurent et de ma fête... nous nous embarquâmes par un temps admirable...le vent s'éleva tout-à-coup et nous repoussa au large ; le ciel se couvrit, et de larges gouttes de pluie tombèrent sur le tillac. Dans une barque de suite, il y avait des musiciens piémontais... C'était fort remarquable à voir, et surtout à entendre, que ces hommes penchés sur leurs harpes, et cherchant à couvrir les mugissements du vent par leurs accords : quelquefois, en passant entre les cordes encore vibrantes, le vent rendait un son plus doux, faisait de l'harmonie moins sauvage... Mais la tempête augmenta de force en très peu de temps, et ils durent se taire... Alors nous vîmes... ce que dans ce moment bien des curieux en Europe auraient certes voulu voir... Talma monta sur le pont, et là, se tenant à un petit mât qui était près de lui, il récita la première scène de La Tempête de Shakespeare... De sa voix profonde, pleine, sonore, il disait des vers sublimes là, sur le pont d'une barque chargée de gens joyeux, que le moindre vent pouvait faire chavirer, et jeter au fond de ces eaux tout-à-l'heure si belles et si claires, et maintenant troubles et presque bourbeuses... Enfin nous abordâmes à Bonport, où nous attendait le*

² AD 5844. Acte du notaire Vulliod, à Chambéry.

³ 2 sept 1806, acte de Me Barthelemy Blanchet, notaire à Chambéry.

⁴ Mémoires de la duchesse d'Abrantès, tome VIII, p540,541, 18311-1835

dîner, ce qui était fort important ; on nous fit du feu, parce que le peu de pluie qui était tombé et les vagues moutonnières nous avaient mouillés au point d'en avoir besoin ; puis nous dînâmes, nous dînâmes bien : il y avait de la bonté, de la cordialité ; et puis je ne sais pas si je me suis trompée, mais depuis j'ai réfléchi au sentiment qui nous rendait si gais, et je ne l'ai trouvé que dans une chose, c'est l'éloignement où nous nous trouvions de ce village devenu une cour... »

Écoutons aussi Jenny Bernard, étonnante poétesse savoyarde, en 1833 : « *Le bon Saïd, nègre ramené par son maître après l'expédition d'Égypte, servait ordinairement de concierge au château de Bonport ; sa noire présence ajoutait infiniment à l'effet pittoresque de ce séjour et lorsque, la tête enveloppée d'un madras, les bras nus et la pantalon en coutil rayé, on le voyait remonter les sentiers tortueux tracés sur l'élévation de cette habitation solitaire, on aurait dit une plantation américaine sur les bords de la mer du Nord...* »⁵

En 1847, la comtesse Hélène Festetics de Tolna achète le domaine pour 82 500 livres. Elle est la fille du comte Ladislas Festetics de Tolna, veuve du comte Alexandre Graf de Wurtemberg, née à Vienne en Autriche et domiciliée à Chambéry depuis ses secondes noces le 28 décembre 1845 avec le baron Francisque feu Clément Chollet du Bourget, achète le domaine pour 82 500 livres. Le domaine comporte alors château, cour, jardin, terrasse, écuries, remises, glacière, bâtiments rustiques, champs, hutins, vignes, prés, marais, promenade, soit 53 journaux et demi d'un seul tenant. Elle acquiert en même temps le cheptel, les fonds de semences, les cuves, pressoirs, « vases vinaires » à concurrence de douze tonneaux et tous les meubles qui garnissent le château à l'exception des tableaux, livres, linges, argenterie, vaisselle et batterie de cuisine. Le vendeur se réserve toute la récolte ainsi que tout le vin⁶. Le domaine s'agrandit par l'achat de plusieurs terrains et maisons à : Jenny Viviani, la comtesse Fanny de Buttet, Bernardin Petit et le chevalier Alexandre de Marclay. L'ensemble représente alors plus de seize hectares.

« Le château de Bonport semble vouloir cacher sous le couvert d'une épaisse futaie ses terrasses et ses pavillons »

Baron Achille Raverat, 1872

Le baron et la baronne du Bourget vendent Bonport le 25 juin 1870⁷ à Joseph Charlton, fils de feu Thomas Parr, propriétaire domicilié à Warrington en Angleterre. Il prend les eaux à Aix-les-bains. Il y a maintenant au château une loge de concierge, un pavillon de jardin, mais aussi un cabinet de bains. Tout le vin en bouteilles, et deux pièces, l'une de 780 litres, l'autre de 360 litres, sont exclus de la vente qui atteint 160000 F. Le mobilier est vendu à part et l'inventaire qui en est dressé, nous permet d'imaginer le décor : le rez-de-chaussée présente un vestibule, le salon bleu et blanc où sont installés un télescope en cuivre sur pied et deux fauteuils américains à bascule, la salle-à-manger, l'office, la cuisine, la cave. Au premier étage se trouvent deux chambres avec cabinets dans les tourelles et cinq autres chambres.

⁵ Jenny Bernard : « Le luth des Alpes », P 193-194 (1833)

⁶ AD 6^E 3383. 30/10/1847 (Notaire Burnier)

⁷ AD 6^E 13564. Acte du 25 juin 1870 (Tiollier notaire)

Au-dessus on trouve des mansardes et un galetas. Les bâtiments annexes, abritent l'écurie, la remise, les greniers et la buanderie.

Joseph Charlton Parr va beaucoup résider au château ; il le garde pendant près de 45 ans. Il l'agrandit en 1872 et restaure l'intérieur dans le goût de l'époque.



Bonport est encore le témoin d'un événement tragique dans les premières années du XX^{ème} siècle : la petite-fille de Joseph Charlton Parr se noie dans le bassin. Il vend alors en 1914 le domaine à Henri Gauthier, industriel à Villeurbanne près de Lyon. Celui-ci le lègue à sa fille Henriette, épouse de M Dupoizat, puis de Jean Rouhier. La famille passe de nombreuses vacances dans ce cadre privilégié, au bord du lac. L'élargissement de la route et les aménagements touristiques des années 60, en particulier au Lido, transforment peu à peu l'environnement du château.



En 1970, Madame Dupoizat vend le domaine (sauf la maison du gardien située chemin de Belledonne) à un hôtelier de Courchevel, Monsieur Joseph Alexandre Tournier. En 1974, ce dernier ouvre la discothèque « Le Club du Château ». En 1984, elle est donnée en gérance à un exploitant de boîte de nuit.

La ferme est vendue à un promoteur et le terrain est loti sous le nom de « Colline du Poète ».

Bonport brûle accidentellement le 19 juillet 2008.

En 2013 Nicolas Tournier, fils de Joseph et hôtelier à Courchevel, rachète aux enchères le château de son enfance et entreprend dès 2016 des travaux de reconstruction. Il devient le « château de Tresserve Bonport »

12/2022

Les croquis et photos sont protégés par droits d'auteur. Reproduction interdite.

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Tresserve